



**FESTIVAL DE THEATRE POUR L'EDUCATION ET LA SANTE
FESTHES 2014 (11^{ème} EDITION)**

B.P. 342 Tél. (+228) 24 42 14 71 / ATAKPAMÉ - TOGO
Mobile phone (+228) 90 10 20 47 / 90 33 76 25 / 99 41 30 20 / 90 07 47 44
E-mail : festhes@yahoo.fr ou docteursetse@yahoo.fr Web site : www.festhes.org



CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX FESTHES 2014

Préambule : Il sera organisé à Atakpamé au Togo, la 11^{ème} édition du Festival de Théâtre pour l'Education et la Santé en abrégé FESTHES. Le Festival va durer dix (10) jours et couvre la période du 26 Novembre au 05 Décembre 2014. Les thématiques retenues pour cette édition de 2014 sont : les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophes et l'environnement

Article 1 : Le festival est ouvert à toutes les compagnies (nationales ou internationales) de théâtre, danse, ballet, conte pouvant s'exprimer dans un spectacle vivant sur les thématiques retenues pour l'édition.

Article 2 : Conditions de participation

- Remplir une fiche de participation en annexe (voir aussi sur le site)
- Payer les frais d'inscription (frais de dossier) non remboursables s'élevant à vingt mille francs cfa (20 000 f CFA)

Les pièces à fournir sont :

- Une copie physique ou électronique de la pièce théâtrale (obligatoire),
- La fiche technique de spectacle (obligatoire),
- Coupure de presse (facultative),
- Vidéo de la pièce (facultative)
- CV de la compagnie (obligatoire)
- CV du Directeur ou Président de la compagnie (facultative)

Les dossiers d'inscription sont envoyés à:

- FESTHES, B.P. 342 ATAKPAME – TOGO, Tel : (+228) 24 42 14 71 / 24 42 14 71 / 90 07 47 44 / 90 10 20 47 / 90 33 76 25
- Ou envoyés par mail : docteursetse@yahoo.fr ou festhes@yahoo.fr

Article 3 : la date de clôture des dossiers est fixée au **30 Juin 2014 à 17h GMT**. Tous les dossiers envoyés après ce délai n'auront pas de suite.

Article 4 : Seules les troupes ayant fait leur inscription, feront l'objet d'une présélection par une équipe technique qui étudiera leur dossier puis visualisera leur spectacle. La liste des troupes sélectionnées sera connue le 30 Juillet 2014 au plus tard.

Article 5 : Les compagnies retenues à participer au festival, recevront une invitation du Comité d'organisation de FESTHES.

Article 6 : Le nombre des participants par compagnie à prendre en charge ne doit pas dépasser **cinq (05)** y compris les dirigeants.

Article 7 : Les frais de transport aller et retour non remboursables sont à la charge des compagnies (troupes) depuis leur lieux de résidence jusqu'au lieu du festival (aller / retour)

Article 8 : Les cachets (primes)

Troupes	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A
Troupes de la Ville d'Atakpamé et de ses environs	Non Hébergée Non restaurée Prime = 0 f cfa	Hébergée Restaurée Prime = 0 f cfa	Hébergée Restaurée Prime = 45 000 f cfa
Troupes de la Région des Plateaux	Non Hébergée Non restaurée Prime = 0 f cfa	Hébergée Restaurée Prime = 0 f cfa	Hébergée Restaurée Prime = 75 000 f cfa
Troupes du Togo (autres régions du pays sauf Plateaux)	Non Hébergée Non restaurée Prime = 0 f cfa	Hébergée Restaurée Prime = 0 f cfa	Hébergée Restaurée Prime = 100 000 f cfa
Troupe de l'Afrique	Non Hébergée Non restaurée Prime = 0 f cfa	Hébergée Restaurée Prime = 0 f cfa	Hébergée Restaurée Prime = 500 000 f cfa
Troupes des autres continents	Non Hébergée Non restaurée Prime = 0 f cfa	Hébergée Restaurée Prime = 0 f cfa	Hébergée Restaurée Prime = 2 000 000 f cfa

Ces primes seront payées si et seulement si le festival trouve le financement. Pour cela les compagnies sont priées d'avoir toutes les informations nécessaires par écrit avant de quitter leur résidence pour le site du festival

Article 09 : Il sera décerné à chaque compagnie et à chaque festivalier, une attestation de participation.

Article 10 : L'hébergement, la restauration (sur la base d'un menu de groupe) et les déplacements inter urbains liés aux activités du festival sont à la charge de FESTHES selon les catégories. L'hébergement peut être fait dans des structures hôtelières ou dans les familles d'accueil sur place dans la ville d'accueil du festival. Toutes les précisions seront données avant le début du festival.

Article 11 : Les repas seront servis sur la base d'un menu de groupe. Il n'y aura point de menu particulier. Le calendrier des menus sera disponible pour chaque compagnie.

Article 12 : Il sera remis le premier jour, à chaque festivalier, des tickets et un badge lui donnant droit au repas durant le festival. Le port régulier du badge pendant le festival est obligatoire.

Article 13 : Chaque festivalier doit se munir de couverts de table, de draps, Moustiquaires imprégnées et des effets de toilette.

Article 14 : Les spectacles de rues peuvent être en français ou Ewé

Article 15 : Chaque compagnie doit obligatoirement participer aux activités inscrites au programme du festival sauf force majeure.

Article 16 : les Directeurs de compagnies doivent veiller à l'encadrement de leurs compagnies pour faire régner la discipline au sein des groupes. Le respect des horaires de travail, la participation effective de tous les festivaliers aux diverses activités, le respect mutuel entre festivaliers et le respect des dirigeants

Article 17 : Il est interdit de fumer sur le site du camp. L'irrespect de cette norme peut entraîner la suspension de la troupe aux activités du festival.

Tout manquement à la règle de discipline peut entraîner une sanction (compagnie/membre fautif).



**FESTIVAL DE THEATRE POUR L'EDUCATION ET LA SANTE
FESTHES 2014 (11^{ème} EDITION)**

B.P. 342 Tél. (+228) 24 42 14 71 / ATAKPAMÉ - TOGO
Mobile phone (+228) 90 10 20 47 / 90 33 76 25 / 99 41 30 20 / 90 07 47 44
E-mail : festhes@yahoo.fr ou docteursetse@yahoo.fr Web site : www.festhes.org



FICHE D'INSCRIPTION AU FESTHES 2014

Nous soussignés : (Nom de la Compagnie / Troupe) :

Préfecture..... Région..... Pays.....

Adresse : B.P..... Tél..... E-mail :

Nom du Responsable :

Adresse du Responsable : B.P..... Tél..... E-mail :

1. Pièce proposée :

Titre :

Auteur :

2. Résumé de la pièce :

.....

.....

.....

3. Nombre de comédiens / acteurs : dont Hommes : Femmes

4. Nom et Prénoms du Metteur en scène:

5. Aire de jeu (superficie) :

6. Durée du spectacle :

7. Décor :

.....

8. Autres à préciser :

.....

9. Nom et prénoms des acteurs :

1.

2.

3.

4.

5.

Souhaitons participer à la 11^{ème} édition du FESTHES qui aura lieu à Atakpamé du 26 Novembre au 05 décembre 2014 à Atakpamé et dans les chefs lieux des préfectures de la région des plateaux au Togo.

Nous joignons à cette demande les frais d'inscription s'élevant à vingt mille francs (20 000 f cfa.)

Observations particulières (végétarien, infirme, acteurs de moins de 18 ans à préciser) :

.....

.....

.....

Le Directeur de la Compagnie :

Nom

Signature

Cachet